

Alors, si tous les ordres du clergé unissent les pensées, les études, l'action, par les liens d'une fraternelle charité, alors certainement, avec la grâce et le secours de Dieu, luira plus tôt ce jour heure. A cet effet, tous s'étant rencontrés dans l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu en vertu de celui-ci, pleinement et en toute perfection, tout le corps uni et lié par toutes les jointures qui se prêtent un mutuel secours, d'après une opération proportionnée à chaque membre, reçoit son accroissement pour être édifié dans la charité. (1)

Elle seule peut être vraiment glorifiée, cette Eglise de Jésus-Christ en qui sont le plus intimement unis un seul corps et un seul esprit.

Nous ne doutons pas que nos vénérables frères, les patriarches, archevêques et évêques de tout rite oriental catholique, étant donnés l'affection qu'ils portent à la chaire apostolique et à Nous, et à la sollicitude dont ils entourent leurs Eglises, n'acceptent avec soumission et docilité toutes ces recommandations dans leur intégrité et ne fassent tous leurs efforts pour qu'elles soient pleinement observées par qui de droit.

L'abondance des fruits qu'il est permis d'en attendre et d'en espérer légitimement, le fera des efforts de ceux qui sont Nos représentants dans l'Orient chrétien. Aussi, recommandons Nous très expressément à Nos délégués d'avoir, pour les institutions laissées par les ancêtres, tout l'honneur qui leur est dû, qu'ils soient pleins de déférence pour l'autorité des patriarches et qu'ils la fassent respecter. Dans l'échange de leurs devoirs réciproques, qu'ils mettent en pratique ce conseil de l'Apôtre : *s'honorant les uns les autres avec prééminence.*

Qu'ils apportent dans leurs relations avec les Evêques, le clergé et le peuple, un esprit zélé et bienveillant, cet esprit qui guidait l'apôtre saint Jean, lorsqu'il donna l'Apocalypse, *aux sept Eglises qui sont en Asie avec cette salutation : Grâce à tous et paix par celui qui est, qui était et qui doit venir*, que dans toute leur conduite, ils se montrent les dignes envoyés et les conciliateurs de la sainte unité entre les Eglises d'Orient et celle de Rome qui est le centre de toute même unité et de la charité. Que tels soient aussi les sentiments, que tels soient les actes — en rapport avec Nos exhortations et Nos ordres — de tous les prêtres laïcs qui entreprennent dans ces régions les nobles travaux du salut éternel des âmes — qu'ils accomplissent ces travaux dans l'obéissance du Pontife romain et Dieu leur donnera de grands accroissements.

Donc, tout ce que Nous décrétons, déclarons, sanctionnons dans cette Lettre, Nous voulons et ordonnons que tous ceux à qui elle s'adresse l'observent invariablement, sans qu'on puisse le bannir, le controverser ou l'enfreindre, sous quelque motif, même privilégié, couleur ou prétexte que ce soit, mais que Notre Lettre ait ses effets pleins et entiers, nonobstant les Constitutions apostoliques, même édictées dans des conciles soit généraux, soit provinciaux, nonobstant également tous statuts, coutumes et prescriptions sanctionnés par la confirmation apostolique ou par toute autre confirmation, auxquels sans exception, comme s'ils étaient rapportés mot pour mot dans cette Lettre, pour que ce qui précède ait son plein effet. Nous dérogeons spécialement et expressément, et voulons qu'il soit dérogé ainsi qu'à tout ce qui peut aller à l'encontre de Notre Lettre. — Nous voulons que les exemplaires de cette Lettre, même imprimés, signés de la main de Notre notaire et marqués du sceau par un homme constitué dans la dignité ecclésiastique, fassent foi comme ferait foi la Lettre présentée à ceux qui la liraient.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'année de l'Incarnation de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze, le premier jour des calendes de décembre de Notre Pontificat la dix-septième.

LEON XIII, PAPE.

#### A travers le monde des nouvelles

Québec. — Les Quarante-Heures auront lieu au couvent de Sillery, le 14, à la Pointe aux Trembles, le 16, à Saint-Alphonse, le 17, au couvent de Saint-George, le 19.

(1) Eph. IV, 13, 16.